

# *Famille Rapin*

*de*

## *Corcelles et Payerne*

### **La légende des Rapin.**

La famille Rapin est une très vieille famille de Payerne. Elle s'écrivait anciennement avec 2 pp, Rappin et se prononçait de même. Son origine vient de rapine. Voici ce que dit la légende de son origine.

Au 10<sup>ème</sup> siècle, les Sarrasins occupèrent les Alpes et pillèrent durant près d'un siècle le territoire suisse actuel et allèrent jusqu'à piller le couvent de Saint-Gall. Ils se déplaçaient à cheval, attaquaient brusquement, puis se retiraient aussi rapidement. Ils n'avaient pas les moyens de prendre des villes fortifiées. C'est à cette époque que fut construite des tours de protection et des murailles autour des bourgs et des villes. Leur base était le port de Frenet au bord de la Méditerranée au sud des Alpes. Ils purent tenir si longtemps, à cause que les Seigneurs de cette époque se querellaient beaucoup et prenaient ces guerriers arabes à leur compte contre leurs ennemis. Ils se trouvaient ainsi protégés, tantôt par les uns ou par les autres. Il fallut qu'ils prennent et rançonnent l'abbé de Cluny pour que le monde chrétien se réveille et chasse rapidement ces arabes des Alpes.

La légende raconte que ces pillards avaient un repère au Creux des Sarrasins, profond vallon se trouvant entre Corcelles et Montagny-la-Ville. Un de ces pillards aurait eu des relations avec une fille de Corcelles. L'enfant qui fut le fruit de ce rapport, a été nommé Rappin en souvenir de ce pillard de père qui faisait des rapines.

Une autre légende mentionne que la richesse d'une de ces familles Rapin, serait venue de la manière suivante. Lors de la Révolution française, l'armée occupe la Suisse et vole le trésor de Berne. Lors de son transfert, les Français traversent le village de Corcelles. Le trésor se trouve dans des tonneaux. En traversant le village, un de ceux-ci serait tombé et aurait roulé au bord de la route. Une femme Rapin qui regardait le passage des soldats, se serait rapidement assise dessus, sa grande robe le cachant. Lorsque la rue fut déserte, elle l'aurait ramené chez elle aidé de son mari.

Il est important de mentionner que l'histoire d'un tonneau d'or perdu est vivace dans toute la région, et celui-ci se trouverait encore enterré dans une forêt de la région ? Celle de Boulex, du Maupas ou du bois du Réservoir ?

*Famille Rapin*

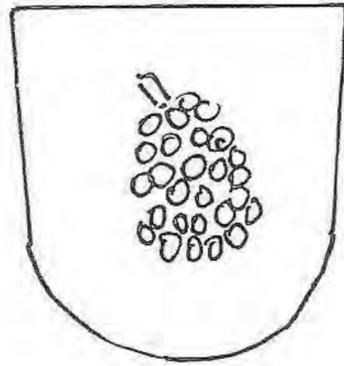
Rapin, Rappin, Rappyn, bourgeois dès 1309.

Famille de Payerne (Vaud) dès 1309 et de Corcelles près Payerne 1804. Ce nom vient de Rappine.

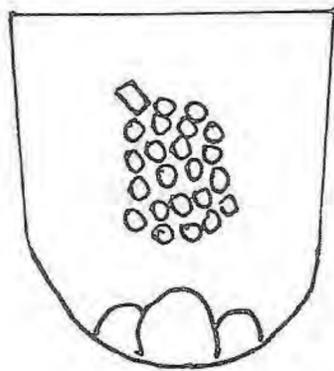
*Daniel*, 1799-1882, botaniste à Payerne, auteur d'un guide du Botaniste.

*Aimée*, \* 1869, sœur d'Oscar, peintre de portraits et de genres.

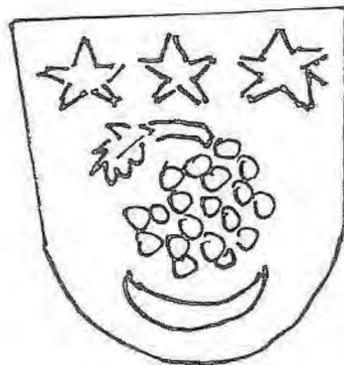
*Isaac* Rapin, 1698, a fait sculpter sur un banc de l'Église de Payerne un Écu portant une grappe de raisins et ses initiales I R.



Une génération plus tard, Isaac Rappin porte, d'après le plan de Payerne de 1737, un cep de vigne sur un mont de trois coupeaux, cimier le cep sur le mont.



La marque à feu de Daniel-Samuel Rappin, DSR, sur un banc de l'Église de Payerne, porte un écu à la grappe de raisins, unie d'une feuille, accompagnée en chef de trois étoiles et en pointe d'un croissant.



Enfin, les armes de « Monsieur Isaac Rapin, Conseiller : de Monsieur Théodore Rapin, docteur en droit et de Monsieur Jean-Jacques Rapin, Conseiller », sont d'azur à la face d'or, chargée d'une grappe de raisins d'azur, tigée et feuillée de sinople, accompagnée d'une étoile d'argent à 5 rais et en pointe d'un croissant du même. Tableau du Conseil de Payerne, 1755.



Cachet de François, pasteur à Villarzel, 1797.

1616, le 20 septembre. Réf. Béranek, A8/96.

Pierre Matthey, Jean Duruz et le fils d'Isaïe Rappin, requérant une attestation de leur origine et conversation pour s'en départir ailleurs, ce qui ne leur a pas été octroyé, ainsi expressément défendu de s'absenter de ce lieu, en considération des armées qui sont de ce côté.

1620, le 20 septembre. Réf. Béranek, A8/156.

Il a été accordé à Jacques, fils de feu Claude Rappin, Daniel Fils d'Isaïe Rappin, Moïse, fils de Claude Péchoud, détenus prisonniers au Château de Cerlier, une attestation de leur origine et conversation, laquelle sera accompagnée de quelques humbles recommandations.

1624, le 4 février. Réf. Béranek, A9/46 bis.

En qu'à que la relicte du Sire Jacques Rappin veuille quitter ses droits de Ville, elle sera exempte des dizaines.

1627, le 10 janvier. Réf. Béranek, A9/195.

Une attestation est concédée à Jean fils de Moyse Rappin de n'avoir, jusqu'à présent aucune accusation, commis aucun crime qui nous soit apparu, étant issu de bon père et de bonne mère.

1634, le 10 janvier. Réf. Béranek, A13/71.

À la requête de Jehan fils de Moïse Rappin, il lui sera livré une attestation, comme quoi que c'est à la cause ventilée entre lui et sa sœur, ceux-ci ont judiciairement été sommés à une vision amiable à laquelle la dite sœur n'aurait voulu acquiescer.

1642, le 20 octobre. Réf. Béranek, A15/1677.

Le Sire Daniel Rappin, au nom de son fils Salomon, demande une attestation de son origine et conversation pour accourir par devant LL.EE. pour obtenir quelques grâces de celle-ci, pour certains bamps à lui imposés, pour baptême avec certain de Saint-Aubin. Une telle attestation lui a été concédée, entendue la déclaration du Sire Pierre Jan et du Sire Abraham Duchesne, de sa bonne vie et conversation jusqu'au présent accident qui lui est survenu.

1649, le 30 juillet. Réf. Béranek, A17/141.

L'Honoré Jean-Jacques Rappin affligé d'une maladie en sa vessie, ayant ci-devant obtenu une lettre de recommandation pour l'adresser aux médecins de LL.EE. de Berne, lesquels trouvant sa dite maladie pour le présent incurable, dont le renvoi aux bains et le recommandant à la charité des gens de biens. Après ce que ci-devant il lui a été élargi par connaissance, il lui sera encore donné 90 florins pour faire son voyage.

Comme aussi, il lui est donné une attestation de son origine, selon toute équité, afin de pouvoir aller aux bains, soit aux Aigues de Ville compte au-delà de Lyon.

1650, le 6 février. Réf. Béranek, A17/171.

*Famille Rapin*

À la relictte d'Isaac Rappin de Corcelles ayant un enfant affligé de la Gravelle, désirant le mener vers les médecins et chirurgiens de LL.EE., il sera donné des lettres de recommandations de leur origine, comme aussi quelques florins pour faire le voyage, par charité.

1652, le 5 janvier. Réf. Béranek, A17/247.

Aux Honorés Celer, fils du Sire Pierre jan, Samuel Marcuard, Pierre fils de Jacques Cherbuin, Isaac fils de Daniel Rappin, Pierre fils de Pierre Jan dit Rochettaz, David fils d'Abraham Besson, il sera donné une attestation de leur comportement et origine, afin de s'en aller hors du Pays, suivant leur requête. De même ils recevront chacun 10 batz pour leur voyage.

1652, le 15 octobre. Réf. Béranek, A17/288.

Une attestation plus 10 florins pour son voyage à Daniel fils d'Isaye Rappin qui veut aller à Berne pour sa jambe malade, cela après 7 semaines au bain au Vallais.

1660, le 30 juin. Réf. Béranek, A18/97.

Au Sire Jean Rappin l'aîné de Corcelles, il sera donné une attestation requérant comme ses neveux de Sassel nommés Jean-François, Jean-Jacques, Samuel et Isaac Rappin (le dit Isaac des longtemps absent du Pays) sont .... de feu Jacob Rappin et fils de son frère ministre pour lors de son décès à Moudon, et bourgeois de Payerne, afin de pouvoir se prévaloir en son temps de la bourgeoisie de Payerne.

1654, le 24 février. Réf. Béranek. A17/352.

Le dit Rappin a été acquitté de 1 florin de cense déposée sur 1 seytorée et demie au Champ du Pont, occasion qu'il n'a jouit d'autre pré pour son clos ordinaire, selon l'ordre permis aux bourgeois de pouvoir posséder 2 seythorées sans payer cense.

1662, le 21 mars. Réf. Béranek, A18/149.

À Pierre, fils de Daniel Rappin, étant rompu, il lui sera donné une attestation pour chercher un remède, il est convenu aussi par charité 15 batz.

1660, le 15 février. Réf. Béranek, A18/84.

Aux Honorables Daniel Besson, Régent d'école et Jacob Rappin de Corcelles, il sera donné une attestation de l'incendie arrivé en leurs granges audit Corcelles, le 9<sup>ème</sup> jour dernier sans savoir comment tel accident est survenu et croit-on que c'est par malveillance que le feu a été mis. Il faut chercher parmi le voisinage assistance pour rebâtir. 50 florins sont donnés à chacun par le Vinatier Fivat.

1665, le 17 février. Réf. Béranek, A18/225.

David, fils de Daniel Rappin, présentement débile d'esprit est transporté en son entendement, dès quelques temps en çà, requérant une attestation de sa vie et conversation afin d'aller chercher un remède soit à Berne ou ailleurs, Il est convenu que ladite requête des enfants et parents de David soit faite selon toute l'équité, avec marissement d'une telle affection.

1667, le 28 février. Réf. Béranek 300.

À la femme de Daniel Rappin pour aller aux remèdes d'un de ses enfants rompu des deux côtés, avec 5 florins pour son voyage.

*Famille Rapin*

\*\*\*\*\*

Le 23 mars mourut à Vallorbe, à l'âge de 104 ans et demi environ, Madeleine-Henriette Rapin, veuve de Daniel Rapin, greffier à Payerne, et fille de François, instituteur d'Aubonne et d'Orbe (FVV : Albert Burmeister).

*Pierre*, fut un membre du Conseil le 10 mars 1536.

*Samuel*, 1788-1882, notaire à Payerne (Albert Burmeister).

*Daniel*, 1799-1882, botaniste, auteur d'un guide du botaniste estimé (APV).

*David François*, Juge de Paix à Payerne (Albert Burmeister).

*Henri*, 1813-1890, pasteur de l'Eglise Libre à Corsier, 1849-1859, astronome (BL).

*Henri-Louis-Frédéric*, 1819-1907, bienfaiteur de Genève (Albert Burmeister).

*Eugène*, 1843-1918, pasteur au Sentier, à Combremont, à Moudon et à L'Isle. Privatdocent de musique sacrée à l'Université de Lausanne, 1895-1906 (BL).

*Oscar*, 1848-1902. Professeur d'obstétrique à l'université de Lausanne, 1890-1902 (H.V. : GL 23 XII o2) 1890-1902.

André Rapin, demande de bourgeoisie à la séance du Conseil Communal du 16 décembre 1979, accepté, employé de préfecture.

Madame Marcelle Rapin, divorcée Deladoey, reçue bourgeoise de Payerne le 10 juin 1963.

\*\*\*\*\*

La famille Rapin est une des plus nombreuses familles de Payerne et de Corcelles. Le nom orthographié autrefois Rappin, apparaît déjà en 1309, puis en 1380. En 1579 est cité Colix Rappin, en 1581 Jehan Rapin, en 1582 Charles fils de Samuel Rapin. Mais les Rapin habituellement agriculteurs ont peu fait parler d'eux sous l'ancien régime Savoyard et Bernois. La Révolution Vaudoise les met en avant. Entre 1799 et 1815, on trouve le commis d'exercice Théodore Rapin, le Municipal Samuel-Nicolas, le Municipal Elie, le greffier de la Justice de Paix Daniel Rapin, comme dit l'Anglais Municipal en 1799, juge en 1815.

Celui-là avait épousé Henriette Monachon qui mourut à Vallorbe en 1875 à 104 ans. Leur fils Daniel, 1799-1882, est une célébrité de la botanique. Il étudia la pharmacie et s'installa d'abord à Payerne en 1832, six années plus tard, il remettait sa pharmacie à Monsieur Barbezat, pour aller s'établir à Rolle, puis à Genève après avoir abandonné la pharmacie pour la botanique. Son guide de botanique est un ouvrage classique. Il eut un fils, le Dr. Eugène Rapin, 1833-1910, qui fut une autorité dans le monde. Il est un des médecins les plus connus à Genève. Un de ses cousins, François Rapin, 1832-1907, qui avait aussi habité Genève, légua sa fortune d'environ 1 million à l'Etat et à la Ville de Genève.

Les autres branches des Rapin sont si nombreuses qu'il n'est pas possible d'en faire les filiations. Il faut se contenter de citer des noms des principales personnalités. Il y a le notaire Samuel Rapin, député en 1832, et Elie Rapin, d'où descend le regretté Eugène Rapin, Président de l'Avenir, Juge de Paix et président du C. Cal. François Rapin Ney, 1808-1861, l'organiste et maître de musique, Théodore Rapin, 1803-1875.

Une famille qui a honoré Payerne, c'est celle de Jules-Samuel Rapin, Procureur, qui épouse en 1861 Adèle Quidor. Le plus célèbre de ses enfants est l'artiste Aimée Rapin, 1868-1955, dont elle a aimé sa Ville et a légué une magnifique collection de tableaux. Son frère Oscar, 1870-1941, fut le brillant avocat très connu à Lausanne et dans tout le canton. Capitaine dans l'armée, patriote fervent, il ne manquait pas un Tirage, où il se faisait l'interprète des

### *Famille Rapin*

Payernois du dehors. Sa carrière politique fut brillante, il siège au Grand Conseil de 1897 à sa mort et le présida en 1933. Son frère Ernest, entrepreneur à Lausanne, surtout Alfred qui fut Syndic de Saint-Imier avant de revenir à Payerne, n'était pas moins un Payernois dans l'âme. Il faut aussi évoquer la mémoire du bon .... des familles du Dr, Louis Rapin installé à Payerne en 1883, et à ses frères Oscar négociant et Henri chapelier à Orbe.

D'une toute autre famille, était le Juge Albert Rapin, laitier de profession, qui obtint de nombreux prix pour ses fromages, et son frère Daniel, 1867-1921, qui fonda l'important commerce de fer de la rue de Lausanne, entra au Conseil Communal à 26 ans, il était élu en 1897 à la Municipalité où il siégea 20 ans. Il fut un des fondateurs du Journal de Payerne et un des premiers Présidents du Corps de Musique l'Avenir et prit une part active à toute notre vie Payernoise.

Au dehors de Payerne, citons Gustave Rapin qui fut durant 47 ans au service de l'Etat et fut chef de l'économat de 1856 à 1920, à Lausanne, le Dr. Oscar Rapin 1878-1942, réputé gynécologue, Victor Rapin, Notaire à Granges.

Henri Rapin, 1813-1849, pasteur à l'Église Libre de Corsier, l'astronome Eugène Rapin, 1843-1918, à Combremont, nommé à l'Isle, privat dosent de musique à l'Université de Lausanne.

À Corcelles les Rapin sont si nombreux qu'il a fallu les désigner par des adjonctions à leurs noms. Les Rapin des Champs, les Rapin du Ruz, les Rapin du Chêne. Là encore nous ne pouvons citer que quelques noms.

Frédéric Rapin, dit le riche, 1779-1859, Major dans l'Armée de Napoléon, un des rares réchappés de la Bérézina, installé en Bitternaz, construisit la première batteuse mécanique, actionnée par la force hydraulique, dont il avait vu un modèle en Hollande. Une fille Marianne est née en 1817.

Aimé Rapin Chevaley, exploite la boulangerie et le café du Cerf à Payerne. Son fils Aimé Rapin 1874-1941, étudia la théologie à Lausanne, fut maître au Collège de Payerne et de Nyon, pasteur à Burtigny, Cotterd et à l'Abbaye

Constant Rapin négociant, représente longtemps le cercle au Grand Conseil. On n'a pas oublié son fils, Clovis Rapin qui fut Voyer et intendant de l'Arsenal à Payerne. Un bon citoyen et chrétien, Ernest Rapin-Rapin, décédé 1942, s'intéressa 40 ans aux affaires communales, d'abord comme boursier, puis comme Syndic.

Louis Rapin-Rapin, décédé en 1930, a cultivé le domaine de Beauregard sur Yverdon a, passé ensuite 29 ans sur le domaine de la famille Barbey à Valeyres-sous-Rance, dont il fut Municipal..

Louis Rapin-Perrin, 1857-1931, qui avait fondé un commerce de machines agricoles, présida pendant 30 ans le Syndicat Agricole des Planteurs de Tabac.

Monsieur Jules Rapin des Champs était estimé comme expert en chevaux, il est le père du Dr. Maurice Rapin.

1909, le 15 décembre. **Une artiste Payernoise.**

Un de nos lecteurs a visité dernièrement à Genève une exposition des oeuvres de notre compatriote, Mademoiselle Aimée Rapin, exposition dont le succès fut considérable à ce propos il nous communique un article paru dans la Tribune de Genève, dont nous citons quelques fragments, persuadés qu'ils feront plaisir aux nombreux parents et amis que compte Mademoiselle Rapin à Payerne.

« Le nom de Mademoiselle Rapin est loin d'être inconnu du public genevois ; fidèle habitué de nos expositions, elle y a envoyé bon nombre de toiles qui ont toujours été très remarquées. Ses oeuvres, ou du moins une partie de ses oeuvres, réunies à la salle Thellusson, n'en sont pas moins une révélation, vingt-deux portraits, dont plusieurs en pied, une douzaine de natures mortes ; il y a là de quoi se faire l'idée la plus complète du talent de cet artiste. Et surtout c'en est assez pour convaincre les visiteurs que, jusqu'ici, on n'a pas jugé son œuvre à son réel mérite ».

En effet, Mademoiselle Rapin s'est formée, dès la fin de ses études, en dehors de toute espèce de cénacle. Elle s'est contentée de travailler, sans relâche, cherchant sans cesse à se rapprocher du modèle, c'est-à-dire à rendre la nature dans son intégrité ; et il en est résulté que sa peinture ignore les trucs à la mode, de même que les truculences ou les morbides du tout dernier bateau. Dépourvue de toute hypertrophie du moi, incapable de se mettre en valeur par des excentricités voulues, elle a suivi d'instinct la bonne voie ; elle regarde, elle « assène ses regards », comme dit Saint-Simon, avec une précision et une vigueur toutes viriles, et elle nous montre tout bonnement ce qu'elle a vu ; c'est une nature admirablement équilibrée ; son art est robuste parce que sa nature est saine.

Cela ne va pas sans inconvénients aux yeux de certaines gens ; Il y a des méthodes et il y a aussi des esthètes qui réclament de l'inattendu et de l'extraordinaire ; à la bonne heure, cela prête à la conversation ! Mais allez donc trouver quelque chose de spirituel à dire sur un portrait parfaitement ressemblant, harmonieux, où tout est en place et où les valeurs sont justes ! Là, délaissant toute préoccupation d'à côté, il faut bien parler du morceau de peinture en lui-même. Il faut être capable de juger la technique de l'artiste, la sûreté de son dessin, la largeur, le fondu de la touche, et ce sont des pastels, ne l'oublions pas !. Et il faut aussi comprendre la prodigieuse habileté de ces frottis, de ces hachures, qui accusent les méplats des visages, intellectualisent le regard ou font chatoyer les étoffes. Et c'est tout cela en effet qui est admirable chez Mademoiselle Rapin. Nous ne voulons pas la desservir en citant de nos grands noms ; mais nous ne pouvons nous empêcher de penser que les musées, y compris le nôtre, sont pleins de portraits célèbres dont l'intérêt est de même nature que les siens. Ces oeuvres calmes et définitives s'imposent au premier venu parce qu'elles sont classées. Il convient de reconnaître également celles qui s'inspirent de la grande tradition. À ce titre Mademoiselle Rapin peut se rassurer ; ses tableaux ont la virtuosité, la sincérité, la distinction de touche qui ont fait dans le passé la réputation de l'École Genevoise.

Après avoir analysé quelques-uns de ces tableaux, l'auteur conclut ainsi :

« En sortant de là on songe à tant d'oeuvres outrancières de ces dernières années et on se dit que Mademoiselle Rapin, qui ne souffre pas apparemment d'une sensibilité exaspérée ou d'une fantaisie malade, a suivi une institution profonde en se vouant à l'art du portrait.

### *Famille Rapin*

Servie par ses dons d'observation et par une facilité de virtuose, elle va à travers la vie fixant d'un œil merveilleusement organisé des figures qui l'entourent et pénétrant, sans la déformer, leur âme. Par son inlassable talent, elle a constitué une galerie de nos contemporains qui est frappante de vérité et de naturel ; on peut y rencontrer quelques nervosités, sans doute, mais on y trouve de beaux exemplaires de grâce, de force et d'intelligence. C'est là un document d'art qui rend quelque confiance en notre pauvre humanité, si malmenée par la statistique !... ».

« Un seul mot pour finir : la production artistique de Mademoiselle Rapin si régulièrement féconde et si sûre de ses procédés est digne de tous les éloges. À elle seule, elle constitue la preuve de sa véritable vocation ».

#### **1837. Extrait d'un document trouvé lors de la démolition de la Porte d'Estavayer à Payerne.**

4. Pour l'ouvrage de fer-blanc, c'est Nicolas Rapin, avec son fils Daniel Rapin, qui est le traducteur de cette histoire. La famille des Rapin vient du temps de la Réformation, d'un Père du Couvent qui était un Rapin. Le dit Nicolas Rapin, alors âgé de 51 ans avait pour femme Élisabeth Méan, de Corcelles. Sa famille consistait en 4 enfants dont l'aîné passé 18 ans s'appelait David, le second âgé de 16 ans s'appelait Louis, le troisième était une fille âgée de 14 ans s'appelait Louise, le quatrième âgé de 12 ans s'appelait François. Voilà toute la famille , soit il est temps de finir, mon esprit rencontre dans sa coquille. Lecteur salut.

Fait et passé par les mains de David-Daniel Rapin, fils du dit ferblantier, le 1<sup>er</sup> février 1793.

#### **1933, le 24 novembre. Le Journal de Payerne. Monsieur Oscar Rapin, Président du Grand Conseil.**

Monsieur Oscar Rapin, député de Lausanne, a été élu mardi, président du Grand Conseil par 180 voix sur 203 votants. Ce superbe résultat dit l'estime dont notre combourgeois jouait au Grand Conseil, dont il est le plus ancien député. Il y siège en effet depuis 1897.

Oscar Rapin est né à Payerne le 9 octobre 1870, où son père était Procureur-Juré. Sa sœur l'artiste peintre Aimée Rapin, et lui sont les seuls enfants encore vivants d'une belle et nombreuse famille, ses frères défunts, Alfred et Ernest Rapin étaient bien connus à Payerne Tous se sont distingués par leur attachement au clocher payernois ; Oscar Rapin notamment, est-il besoin de le dire, est un des plus fidèles habitués du Tirage . Après ses études primaires dans sa ville natale, Oscar étudia le droit à Lausanne et Berlin. Docteur en droit en 1893, il ouvrit en 1896 une étude d'avocat qui devint rapidement prospère. C'est qu'Oscar Rapin, avocat éloquent et toujours inspiré par une sympathie innée pour les faibles et les malheureux, savait se faire écouter par sa parole convaincante, son humanité, son amour de la justice sociale. Cette même mentalité, ces qualités, dirions-nous même, le poussèrent, bien qu'il eut été fervent Helvétien, à délaisser le parti radical autoritaire de l'époque pour entrer dans le parti socialiste de Fauquez et de Panchaud. Mais, Capitaine dans l'armée, il ne cessa jamais d'être un bon patriote, dévoué aux sociétés de tir et de gymnastique.

Oscar Rapin est aujourd'hui Président du Grand Conseil ; C'est un grand honneur pour lui, comme pour Payerne, c'est le couronnement d'une longue et féconde carrière au service du

### *Famille Rapin*

Pays et de la justice. Nous lui présentons les cordiales félicitations du « Journal de Payerne », dont il est un des plus anciens abonnés.

Et nous sommes heureux de constater que c'est à un autre payernois, le Pasteur Gérard Savary, fils du Pasteur et Directeur Jules Savary, qu'échut l'honneur de la prestation pour l'assermentation du Grand Conseil à la cathédrale.

Ce magnifique morceau oratoire fit une profonde impression : « Peuple Vaudois, dit en terminant le Pasteur Savary, souviens-toi que pour ceux qui croient en Dieu et, pour Lui obéir, cherchent à discerner Sa voix dans les événements dont ils sont les témoins, il y a toujours une espérance ! ».

Après la séance du Grand Conseil, la Municipalité de Lausanne et le Parti Socialiste-National organisèrent au Casino de Montbenon une réception en l'honneur de Monsieur Oscar Rapin.

Les Autorités Cantonales et Communales, le pouvoir civil et le pouvoir judiciaire à tous les degrés y étaient représentés : la Municipalité de Payerne, des délégués de la Diana et parmi eux Monsieur le Dr. César Roux, les contemporains de 1870, le barreau, avaient tenu à s'associer à cette petite fête, à laquelle l'Harmonie Lausannoise prêta un concours apprécié.

Monsieur Adolphe Gavillet, Député, ouvrit la séance par des souhaits de bienvenue et fut un major de table plein d'entrain et d'esprit.

C'est Monsieur Emmanuel Gaillard, Syndic de Lausanne, qui ouvrit la série, fort longue, des discours. Il rappela l'activité et les éminents services de l'élu comme Conseiller communal. La Ville de Lausanne doit beaucoup à ce Payernois. L'orateur souhaite une heureuse carrière présidentielle à Monsieur Rapin et lui remit, au nom des autorités Lausannoises, un superbe bouquet aux couleurs de la Ville, oeilletons rouges et lilas blancs.

Puis Monsieur Félix Paschoud, premier Vice-Président du Grand-Conseil, en un discours cordial et spirituellement tourné, dit les mérites civiques de celui qui, entré en 1897 dans le corps législatif, en est aujourd'hui le membre le plus ancien, le doyen de fonctions. Monsieur Paschoud rappela comment Monsieur Rapin, séduit autrefois par ce que l'idéal socialiste avait de généreux et d'humanitaire, n'en est pas moins resté fidèle aux traditions patriotiques.

Le soleil socialiste de Monsieur Rapin n'a jamais été d'un rouge incendiaire. « Mais aujourd'hui, si vous êtes devenu Socialiste-National, vous n'avez certainement rien, en revanche, du National-Socialiste, du Nazi », conclut Monsieur Paschoud en exprimant au nouveau président ses meilleurs souhaits et félicitations.

Au nom du Conseil d'État, Monsieur Rapin au cours de sa longue et brillante carrière parlementaire. Cette belle journée et le couronnement mérité de cette carrière et l'orateur exprime son regret de ce qu'il manque à cette consécration l'orgueil légitime et satisfait de la vieille maman de Monsieur Rapin, décédée il y a quelques mois à l'âge vénérable de 92 ans. Que n'a-t-elle put vivre encore cette apothéose ! Monsieur Bosset fait l'éloge de cette activité féconde et bienfaisante de Monsieur Rapin, comme membre et président de la Diana ; de ses sentiments élevés d'humanitarisme, mais fidèle au drapeau cantonal.

Il lève son verre à l'union toujours plus intime et profonde qui doit marquer la collaboration du Grand Conseil et du Conseil d'État, pour le bien de notre Pays.

Monsieur Henri Jaccottet, président du Grand Conseil sortant de charge, félicite son successeur. Ainsi les rôles sont inversés : au printemps passé, la Ville de Payerne acclamait son Député, enfant de Lausanne, appelé à la plus haute magistrature du Canton. Aujourd'hui c'est Lausanne qui se félicite de l'élection à la présidence du Député Lausannois Oscar Rapin, enfant de Payerne.

En un délicieux discours, tout fleuri d'esprit et de charme, Monsieur Robert Petitmermet, Président du Tribunal Cantonal, apporte le salut de notre haute autorité judiciaire, non plus au Parlement et à l'homme politique, mais au membre éminent du barreau vaudois, à l'habile plaideur. Il le félicite de posséder « cette chose rare chez Messieurs les avocats, le sentiment de la mesure... ». Parlant comme Président de la droite du Grand Conseil, où Monsieur Rapin ne compte que des amis, Monsieur Méan lui apporte les sincères félicitations de ce groupe. Il se réjouit de son élection comme collègue, comme confrère, comme ami et comme bourgeois de Payerne, dont il est aussi bourgeois.

Monsieur Louis Bosset, Syndic de Payerne, est l'interprète de la cité de la Reine Berthe, dont il fait un tableau poétique, et qui est heureuse, après avoir pu fêter l'an dernier un Lausannois, Député de son cercle, de célébrer aujourd'hui l'élection d'un Payernois, Député de Lausanne. Monsieur Bosset remercie la capitale de l'estime qu'elle accorde aux Broyards.

Une gerbe de fleurs, cravatée aux couleurs de Payerne, est offerte à Monsieur Rapin.

Monsieur Charles Gilliéron, Député, Président du parti radical de Lausanne et Monsieur Maurice Baudat, Député, président du parti Libéral Lausannois, apportent tous deux en des paroles pleines d'esprit et de cœur, les félicitations de leur groupement respectif.

Me Sidney Schopfer, bâtonnier de l'ordre des avocats vaudois, rappelle comment l'avocat Rapin, qui paraissait vouloir se vouer à l'histoire et aux lettres bifurqua vers la science juridique. Il dit les mérites de son confrère et l'estime dont l'entoure tout le barreau vaudois.

Monsieur A. Bron, Président de l'Harmonie, dont Monsieur Rapin est membre, joint ses félicitations et sa gerbe de fleurs à celles déjà remises au nouveau Président.

Enfin, c'est le tour de Monsieur Oscar Rapin de dire toute sa reconnaissance émue à tous ceux qui l'on si bien encensé. Il ne peut tout accepter sans bénéfice d'inventaire. Il n'a cherché dans sa carrière que ce qui lui paraissait bien et juste. On lui a trouvé beaucoup de qualités, sans trop tenir compte des défauts qui sont inhérents à toute créature humaine. A tous ceux qui l'ont comblé, il dit ses remerciements. Il dit en particulier sa reconnaissance à sa bonne Ville de Payerne et à sa Municipalité, à ses contemporains de 1870, à la Diana, à tous les représentants des autorités civiles cantonales et communales, aux magistrats judiciaires venus si nombreux, à ses confrères du barreau. Le Pays a besoin de nous : nous ne faillirons pas à notre tâche.

Des fleurs nombreuses sont encore apportées à Monsieur Rapin et la fête se termine après 19.00 heures, alors que l'enthousiasme est encore très grand.

*Famille Rapin*

**Rapinat, Rappinat, Rappynat**, bourgeois avant 1437. Extinction après 1502.

**Rapinolet, Rappinolet, Rappinolles**, bourgeois avant 1580. Extinction après 1747.

**Rapin.Regaulaz**, Surnom d'une branche des Rapin.

Edmond Ischi décembre 2005